



No de résolution
ou annotation

Règlements de la Municipalité régionale de comté des Chénoué

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-62A

MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DES CHÉNOUÉ

Article 1

Le présent règlement modifie le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Chénoué (règlement 2007-02-47).

Article 2

L'alinéa qui suit est ajouté après 4^e alinéa de la sous-section «**Saint-Maurice**» de la section «**Les périmètres d'urbanisation**» :

En 2009, lors d'une modification du présent schéma d'aménagement, la MRC a du revoir les prévisions de la croissance résidentielle à Saint-Maurice. En effet, au cours des années 2007 et 2008, 68 nouvelles résidences ont été construites dans le périmètre d'urbanisation de la municipalité. Donc, si la tendance des 5 dernières années (2004 à 2008) se poursuit dans le même sens, c'est près de 300 nouvelles unités résidentielles qui pourraient être construites entre 2009 et 2021 dans le périmètre d'urbanisation de Saint-Maurice. Pour combler ces besoins en espace résidentiel, une partie des zones de réserve doit être réaffectée à des fins de développement résidentiel. Le tableau 26.4.1 détermine la nouvelle répartition des superficies dans le périmètre d'urbanisation, les secteurs à développer ainsi que les données relatives à la prévision de croissance résidentielle.

Article 3

Le tableau suivant est ajouté après le tableau 26.4 de la section «**Les périmètres d'urbanisation**» :

Tableau 26.4.1 : Répartition de la croissance urbaine et évaluation des besoins

Saint-Maurice (2009-2021)

Répartition des superficies dans le périmètre d'urbanisation

Superficie du périmètre d'urbanisation	370,7 ha
Superficie occupée	120,4 ha
Superficie de la zone industrielle	34,1 ha
Superficie en zone de réserve	169,5 ha
Superficie disponible (secteurs résidentiels à développer)	46,7 ha



No de résolution
ou annotation

Règlements de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Prévisions de la croissance résidentielle

Construction d'habitations unifamiliales (2004 - 2005 - 2006)	48
Construction d'habitations multifamiliales (2004 - 2005 - 2006)	2
Construction d'habitations unifamiliales (2007 - 2008)	66
Construction d'habitations multifamiliales (2007 - 2008)	2
Nombre annuel moyen de constructions résidentielles	24
Croissance prévue de nouvelles constructions résidentielles (2009 à 2021)	288

Secteurs résidentiels à développer

Lots	Aqueduc	Égout	Rue	Superficie vacante	Superficie brute/terrain	Nombre de terrains
P-338	Projeté	Projeté	Projeté	9,5 ha	1 180 m ²	78
P-36, P-37	x		x	12,2 ha	1 910 m ²	64
P-40, P-41, P-42	x		x	17,8 ha	1 890 m ²	94
P-26, P-27-P-28	Projeté		Projeté	7,2 ha	1 890 m ²	38
Total				46,7 ha		274

Article 4

La carte 9.7 « Périmètre d'urbanisation - Saint-Maurice (feuillet 2/2)» est remplacée par la suivante :

Carte 9.7 Périmètre d'urbanisation - Saint-Maurice (feuillet 2/2)
(2009-62A).

Article 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

FAIT ET ADOPTÉ À SAINT-LUC-DE-VINCENNES, CE DIX-SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MILLE NEUF (17 JUIN 2009).

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET

ENTRÉE EN VIGUEUR

2009-08-28